

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2026_2_4

**Objet : Compte administratif 2025 -
CCAS**

VOTE :

**Pour l'ensemble des sections et des
chapitres :**

UNANIMITE

Retrait du Président

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du

Conseil d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERES

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le 29 avril,
à 18h00, le Conseil d'Administration du
C.C.A.S de La Fare les Oliviers, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de **Madame Carine
WECKERLIN**, sur la convocation qui lui
a été adressée, le vingt-trois avril deux
mille vingt-six.

Etaient présents :

Mr Jérôme MARCILIAC
Mme Carine WECKERLIN
Mme Nathalie CLAUZEL VIGNE
Mr Lionel DI SAPIO
Mr Denis PALMERINI
Mme Christine VALLET
Mr André MOUZON
Mr Patrick CASTELLO
Mme Annie CHAUVIN
Mme Jany PAUL
Mme Isabelle VELAIN

Absents excusés :

Absents donnant pouvoir :

Mr Jean Paul MARX à Mr Denis
PALMERINI

Absents :

Mr Jean Philippe DUMETZ

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

En application de l'article L. 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration exerce un contrôle similaire sur les écritures du Président et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Président et le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public.

Monsieur le Président se retire de la séance du Conseil d'Administration pour ce point de l'ordre du jour, pour lequel il est remplacé par Madame Carine WECKERLIN en qualité de Président de séance.

Le Compte Administratif 2025 présente des résultats de clôture conformes au Compte de Gestion 2025 :

- ☞ avec un excédent de : 34 842,68 € se décomposant comme suit :
 - Fonctionnement 18 405,04 €
 - Investissement 16 437,64 €

Aucun reste à réaliser en dépenses comme en recettes sur l'exercice 2025.

Après que le Président se soit retiré de la séance, le Conseil d'Administration est invité à se prononcer par un vote sur l'adoption du Compte Administratif pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31

- **APPROUVE** le compte Administratif du CCAS pour 2025 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumé ci-après :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2024		14 623,32 €		25 974,09 €		40 597,41 €
Résultat de l'exercice 2025		1 814,32 €	7 569,05 €		5 754,73 €	
Résultat de clôture 2025		16 437,64 €		18 405,04 €		34 842,68 €
Restes à réaliser						
Résultat définitif 2025		16 437,64 €		18 405,04 €		34 842,68 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

La Vice-Présidente

Carine WECKERLIN



La secrétaire de séance

Sandrine MIQUELAJAUREGUI

